



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 9 juin 2017

IRRIGATION

Mesures exceptionnelles mises en œuvre sur le bassin de la Charente Amont

Pour le bassin de la Charente Amont

Considérant l'évolution des débits des cours d'eau et le niveau des nappes aux stations et piézomètres, des mesures d'anticipation s'avèrent nécessaires pour la fin de gestion de printemps et à l'approche de la période estivale.

Considérant la proposition de mesures préventives de gestion proposées par l'OUGC* Cogest'Eau, la préfète a signé un arrêté le 9 juin 2017, portant interdiction des prélèvements d'eau à usage d'irrigation, sur l'ensemble du bassin de la Charente Amont à compter du vendredi 9 juin 2017 à partir de 8 heures jusqu'au 14 juin 2017 minuit.

* OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective

Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne - guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09

www.vienne.gouv.fr